

Comptes annuels 2019

# **Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur**

Le rapport annuel de Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur paraît en allemand, français et italien. Si la traduction française ou italienne diffère du texte original allemand, la version allemande fait foi.



**KPMG SA**  
**Audit**  
Räffelstrasse 28  
CH-8045 Zurich

Case postale  
CH-8036 Zurich

T +41 58 249 31 31  
E [infozurich@kpmg.com](mailto:infozurich@kpmg.com)  
[kpmg.ch](http://kpmg.ch)

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de

## **Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur à Winterthur**

---

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

#### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

## Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion sont conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existe un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements sont conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse sont conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune ont été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts ont été suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance ont été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi ont été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG AG



Erich Meier  
*Expert-réviseur agréé*  
*Réviseur responsable*



Carole Gehrer  
*Expert-réviseur agréée*

Zurich, 8 juin 2020

# Comptes annuels

## Bilan

en CHF	Index de l'annexe	31.12.2019	31.12.2018
<b>Actifs</b>			
<b>Placements de la fortune</b>		<b>3'135'213'335.07</b>	<b>2'688'788'654.26</b>
Liquidités		154'665'600.75	64'651'854.55
Créances	7.1.1	3'996'382.65	9'898'381.26
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	7.1.2	1'761'794.85	3'788'354.81
Titres		2'950'232'773.59	2'591'065'640.75
Créances auprès des employeurs affiliés	6.11.1	24'790'583.23	19'567'822.89
./. Ducroire		-233'800.00	-183'400.00
<b>Compte de régularisation actif</b>	7.1.3	<b>2'255'127.80</b>	<b>3'361'580.90</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	5.2		<b>279'388'907.15</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>3'137'468'462.87</b>	<b>2'971'539'142.31</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Engagements</b>		<b>89'114'440.68</b>	<b>129'393'370.42</b>
Prestations de libre passage et rentes	7.2.1	85'380'100.33	125'310'660.34
Cotisations des employeurs affiliés versées d'avance		2'335'745.29	2'964'458.36
Autres dettes	7.2.2	1'398'595.06	1'118'251.72
<b>Compte de régularisation passif</b>	7.2.3	<b>1'027'434.25</b>	<b>1'083'839.40</b>
<b>Réserves de cotisations des employeurs</b>	6.11.2	<b>35'806'515.10</b>	<b>32'951'184.45</b>
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation		35'806'515.10	32'951'184.45
<b>Provisions non techniques</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>2'773'268'763.58</b>	<b>2'510'070'483.96</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3.1	2'413'817'029.80	2'223'987'694.02
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5.1	263'542'580.78	207'794'655.94
Provisions techniques	5.6	95'909'153.00	78'288'134.00
<b>Passifs provenant de contrats d'assurance</b>	5.2		<b>279'388'907.15</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3.2		11'755'589.15
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5.2		267'633'318.00
<b>Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation</b>	6.3.1	<b>220'711'345.98</b>	<b>1'261'384.81</b>
<b>Fonds libres des caisses de prévoyance</b>		<b>17'539'963.28</b>	<b>17'389'972.12</b>
Fonds libres en début de période		17'389'972.12	17'403'190.99
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		2'767'461.59	5'733'681.89
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)		-2'617'470.43	-5'746'900.76
<b>Fonds libres de la Fondation</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Situation en début de période		0.00	0.00
Excédent des produits/des charges de la Fondation		0.00	0.00
<b>Total des passifs</b>		<b>3'137'468'462.87</b>	<b>2'971'539'142.31</b>

## Compte d'exploitation

en CHF	Index de l'annexe	2019	2018
<b>Cotisations, apports ordinaires et autres</b>		<b>289'845'188.94</b>	<b>287'034'345.59</b>
Cotisations des salariés	7.3.1	105'654'275.36	101'152'817.95
Cotisations des employeurs	7.3.1	142'048'993.57	136'777'982.50
dont prélèvement des réserves de cotisations des employeurs pour le financement de cotisations	6.11.2	-5'085'446.15	-6'091'632.35
dont financées par des subsides du fonds de garantie LPP		-1'837'301.85	-1'259'388.95
Cotisations de tiers	7.3.2	883'151.45	984'495.87
Apports uniques et rachats		36'104'092.96	38'573'001.62
Autres apports uniques		115'500.00	123'000.00
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	10'123'308.80	15'514'680.00
Subsides du fonds de garantie LPP		1'838'614.80	1'259'388.95
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>345'369'953.33</b>	<b>764'523'371.76</b>
Apports de libre passage		336'525'004.30	741'197'726.99
Apports liés à la reprise de prestations		1'549'140.95	12'064'439.10
Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés	7.3.3	3'303'275.65	7'233'127.27
Remboursements de versements anticipés pour EPL/divorce		3'992'532.43	4'028'078.40
<b>Apports provenant des cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>635'215'142.27</b>	<b>1'051'557'717.35</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-74'443'584.50</b>	<b>-82'003'026.55</b>
Rentes de vieillesse	7.3.4	-24'743'197.45	-22'186'073.00
Rentes de survivants	7.3.5	-2'773'087.65	-2'563'821.60
Rentes d'invalidité		-5'932'882.95	-6'221'361.20
Prestations en capital à la retraite		-35'234'318.20	-46'200'212.10
Prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité		-5'760'098.25	-4'831'558.65
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-348'118'525.53</b>	<b>-419'073'325.06</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-327'920'665.37	-405'038'298.55
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	7.3.3	-535'814.06	-1'174'371.38
Transfert de réserves de cotisations des employeurs lors de départs de caisses de prévoyance	6.11.2	-2'271'673.30	-762'952.30
Versements anticipés pour EPL/divorce	7.3.6	-13'201'099.25	-11'276'074.63
Valeurs de restitution liées aux transferts de prestations		-4'189'273.55	-821'628.20
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-422'562'110.03</b>	<b>-501'076'351.61</b>
<b>Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>		<b>-251'250'742.31</b>	<b>-580'018'877.15</b>
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs (nette)	5.3	-158'185'242.02	-480'453'755.23
Variation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (nette)	5.5	-39'216'379.84	-54'375'587.05
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		-2'767'461.59	-5'733'681.89
Constitution de provisions techniques		-17'621'019.00	-9'296'000.00
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs		-30'781'096.31	-21'499'757.63
Constitution des réserves de cotisations des employeurs		-2'679'543.55	-8'660'095.35

en CHF	Index de l'annexe	2019	2018
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>37'889'036.75</b>	<b>44'521'178.10</b>
Prestations d'assurance	7.3.7	36'211'709.05	32'866'920.45
Parts d'excédent des assurances	5.7	1'677'327.70	11'654'257.65
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-52'065'523.00</b>	<b>-73'152'196.15</b>
Primes d'épargne		-450'998.95	-482'657.65
Primes de risque		-30'955'369.05	-41'285'833.30
Primes de coûts	7.3.8	-14'140'265.10	-13'412'955.60
Primes uniques aux assurances		-5'211'651.00	-16'909'228.95
Cotisations au fonds de garantie LPP		-1'307'238.90	-1'061'520.65
<b>Variation des actifs provenant de contrats d'assurance</b>	5.2	<b>-17'394'542.45</b>	<b>8'707'210.35</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-70'168'738.77</b>	<b>-49'461'319.11</b>
<b>Résultat net des placements</b>	6.9	<b>287'433'689.25</b>	<b>-94'001'142.75</b>
Intérêts sur liquidités (nets)	7.3.9	-336'703.37	-359'750.65
Intérêts sur les avoirs et engagements auprès d'AXA Vie SA (nets)	7.3.10	13'253.14	79'186.60
Intérêts sur les créances auprès des employeurs		443'873.44	198'464.98
Rémunération des cotisations des employeurs versées d'avance		0.00	-22.55
Intérêts encaissés sur les prestations d'assurance reçues		0.00	2'670.10
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance		-699'366.04	-479'329.07
Intérêts liés à la reprise d'effectifs d'assurés		37'864.83	229'087.42
Résultat des titres	6.9	308'526'392.57	-76'768'706.26
Frais d'administration des placements	6.10.1	-20'375'838.22	-16'902'743.32
Rémunération des réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	-175'787.10	0.00
<b>Autres produits</b>		<b>659'986.96</b>	<b>563'818.52</b>
Produits divers	7.3.11	659'986.96	563'818.52
<b>Autres frais</b>	7.3.12	<b>-154'698.05</b>	<b>-152'718.35</b>
<b>Frais d'administration</b>	7.3.8	<b>-937'748.65</b>	<b>-794'893.93</b>
Frais d'administration généraux		-780'673.00	-650'098.88
Honoraires de l'organe de révision		-70'328.10	-81'188.70
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle		-42'486.55	-26'815.50
Émoluments des autorités de surveillance		-44'261.00	-36'790.85
<b>Excédent des produits/des charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>216'832'490.74</b>	<b>-143'846'255.62</b>
<b>Constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>-219'449'961.17</b>	<b>138'099'354.86</b>
<b>Excédent des charges</b>		<b>-2'617'470.43</b>	<b>-5'746'900.76</b>
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)	7.3.13	-2'617'470.43	-5'746'900.76
Excédent des produits/des charges de la Fondation	7.3.14	0.00	0.00

## Annexe

### 1 Bases et organisation

#### 1.1 Forme juridique et but

Le 15 mars 1984, la Banque Populaire Suisse a créé, sous le nom de Columna Fondation communautaire de la Banque Populaire Suisse pour la prévoyance professionnelle (2<sup>e</sup> pilier), une fondation au sens des articles 80 ss du code civil suisse. Le nom actuel de la société fondatrice est: Credit Suisse (Suisse) SA. Le nom actuel de la Fondation est: Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur (IDE: CHE-109.792.075 RC).

La Fondation a son siège à Winterthur. Ses activités s'étendent à toute la Suisse.

La Fondation vise à garantir la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Elle protège, dans la mesure définie dans ses règlements, les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la perte de gain consécutive à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle verse des prestations conformes aux dispositions régissant la prévoyance professionnelle obligatoire et offre également des plans de prévoyance qui dépassent les prescriptions minimales de la loi ou qui comprennent uniquement les prestations surobligatoires. Les indépendants peuvent, eux aussi, s'affilier à la Fondation au moyen d'une solution de prévoyance d'association professionnelle.

#### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH.1432 et verse des cotisations au fonds de garantie LPP.

#### 1.3 Indication des actes et des règlements

	Édition	Nouvelle édition
Acte de fondation	2019	
Règlement électoral du Conseil de fondation	01.01.2017	
Règlement d'organisation de la Commission de prévoyance du personnel et de la Commission de prévoyance d'association	01.01.2019	
Règlement de prévoyance/plans de prévoyance		
- Base LPP	01.01.2017	01.01.2020
- Prévoyance complémentaire	01.01.2017	01.01.2020
Directives relatives à l'encouragement à la propriété du logement	01.10.2017	
Règlement de placement	01.01.2015	
Annexe 1	01.07.2017	
Annexes 2 et 3	01.01.2015	
Règlement relatif à la participation aux excédents	01.01.2019	
Règlement de gestion du Conseil de fondation	01.01.2015	
Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	01.12.2016	
Règlement applicable à la liquidation partielle de la Fondation collective	01.06.2014	
Règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves	31.12.2017	
Règlement des frais de gestion	01.01.2017	

#### 1.4 Organe suprême, droit à la signature et gérance

##### Conseil de fondation

Membres	Fonction	Durée du mandat	Employeurs/salariés
Hans Rudolf Haefeli		2017 - 2020	employeurs
Andreas Schläpfer		2017 - 2020	employeurs
Thomas Valda		2018 - 2020	employeurs
Giuseppe Costa	Président	2017 - 2020	salariés
Vanessa Mathys		2017 - 2020	salariés
Angela Hagemann		2019 - 2020	salariés

Les membres du Conseil de fondation disposent d'un droit de signature collective à deux.

##### Commissions de prévoyance du personnel (CPP) / commission de prévoyance d'association professionnelle (CPA)

Organes de gestion paritaires des caisses de prévoyance gérées séparément pour chaque employeur affilié ou chaque association professionnelle affiliée. Les Commissions de prévoyance sont composées d'un nombre égal de représentants des salariés et de représentants des employeurs.

##### Gérance

Gérance, administration, comptabilité	AXA Vie SA, Winterthur
---------------------------------------	------------------------

#### 1.5 Expert, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Partenaire contractuel: Libera SA, Bâle Expert exécutant: Ruben Lombardi, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52d LPP
Organe de révision	KPMG SA, Zurich
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)

1.6 Employeurs affiliés (nombre de contrats d'adhésion)	2019	2018	Variation en %
État au 01.01	5'698	3'863	47,50
Entrées	578	2'111	
Sorties	-320	-276	
<b>État au 31.12</b>	<b>5'956</b>	<b>5'698</b>	4,53

## 2 Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs	2019	2018	Variation en %
État au 01.01	24'809	18'468	34,34
Entrées	8'208	13'840	
Sorties	-6'550	-7'499	
<b>État au 31.12</b>	<b>26'467</b>	<b>24'809</b>	6,68

### 2.2 Bénéficiaires de rentes

2.2.1 Rentes prises en charge de façon autonome par la Fondation	Effectif au 31.12.2019	Entrées Sorties 2019	Effectif au 31.12.2018
Rentes de vieillesse	589	157 -20	452
Rentes d'enfant de retraité	17	8 -4	13
Rentes de partenaire	9	1 0	8
Rentes d'orphelin	2	0 0	2
Rentes temporaires	2	1 0	1
<b>État au 31.12</b>	<b>619</b>		<b>476</b>

2.2.2 Rentes réassurées selon les principes actuariels	Effectif au 31.12.2019	Entrées Sorties 2019	Effectif au 31.12.2018
Rentes de vieillesse	788	1 -40	827
Rentes d'enfant de retraité	8	0 -3	11
Rentes d'invalidité	463	51 -83	495
Rentes d'enfant d'invalidité	152	16 -31	167
Rentes de partenaire	274	19 -11	266
Rentes d'orphelin	56	15 -8	49
<b>État au 31.12</b>	<b>1'741</b>		<b>1'815</b>
<b>Total des rentes au 31.12</b>	<b>2'360</b>		<b>2'291</b>

### 3 Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Le règlement de prévoyance édicté par le Conseil de fondation constitue le cadre des plans de prévoyance proposés par les caisses de prévoyance affiliées.

Chaque caisse de prévoyance affiliée élabore un plan de prévoyance dans lequel sont fixés la nature et le montant des prestations de prévoyance ainsi que le montant et la composition des cotisations.

<b>Taux de conversion en rente</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Régime obligatoire (LPP)		
pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans	6,800%	6,800%
pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans	6,800%	6,800%
Régime surobligatoire		
pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans	5,500%	5,700%
pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans	5,365%	5,564%

Dans certains cas, les taux de conversion des caisses de prévoyance peuvent différer de ceux de la Fondation.

#### 3.2 Financement, méthode de financement

Le financement de la prévoyance professionnelle des employeurs affiliés est régi par les plans de prévoyance des caisses.

#### 3.3 Parts d'excédent des assurances

Chaque année, AXA Vie SA calcule les parts d'excédent en tenant compte des dispositions de la Confédération en matière de surveillance.

Les détails relatifs à l'attribution des parts d'excédent figurent au point 5.7.

## **4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence**

### **4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26**

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe aux comptes annuels sont conformes aux recommandations Swiss GAAP RPC 26 en matière de présentation des comptes.

### **4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation**

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux prescriptions légales et sont appliqués comme suit:

- Conversion de monnaies étrangères: cours au jour de clôture du bilan
- Liquidités, créances, dettes et comptes de régularisation: valeur nominale, sous déduction des corrections de valeur nécessaires
- Titres: prix du cours
- Capital de prévoyance des assurés actifs, capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et provisions techniques: conformément aux dispositions réglementaires et aux calculs de l'expert en prévoyance professionnelle
- Objectif de la réserve de fluctuation de valeur: calcul selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»)

### **4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes**

La présentation des comptes annuels a été adaptée:

- Les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance ne sont plus portés au bilan depuis le 1er janvier 2019; ils figurent dans l'annexe aux comptes annuels.
- Les avoirs et les engagements que la Fondation peut facturer à AXA Vie SA sont désormais présentés nets. La somme du bilan 2018 est ainsi diminuée du montant facturé de 22'561,70 CHF pour être ramenée à 2'971'539'142,31 CHF.
- Le poste «Résultat net des placements» du compte d'exploitation a été restructuré.
- Les apports et les valeurs de restitution liés aux transferts de prestations sont présentés en tant que poste séparé dans le compte d'exploitation.
- Les autres apports uniques versés à d'autres fins que la constitution d'avoirs de vieillesse de personnes assurées sont présentés en tant que poste séparé dans le compte d'exploitation.
- La ventilation des cotisations totales est présentée de manière plus détaillée dans l'annexe.

Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés en conséquence.

## 5 Risques actuariels / couverture des risques / taux de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

En ce qui concerne les solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune par la Fondation, les risques actuariels d'invalidité et de décès sont réassurés en grande partie et le risque de vieillesse, en partie dans le cadre d'un contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA. La Fondation assume de manière autonome les nouvelles rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui leur sont liées. La Fondation assume les risques correspondants.

En ce qui concerne les solutions d'assurance complète, la Fondation a entièrement réassuré le processus d'épargne et les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité auprès d'AXA Vie SA. La Fondation n'assume aucun risque.

### 5.2 Explication des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance correspondent à la réserve mathématique d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs) ainsi qu'à la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) du contrat d'assurance collective. Ils ne sont plus inscrits au bilan à partir du 01.01.2019. Évolutions, voir les points 5.3.2 et 5.5.2.

<b>Évolution des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	CHF	CHF
État au 01.01	279'388'907.15	270'681'696.80
Variation de la réserve mathématique d'épargne des assurés actifs	-862'997.45	-1'453'031.65
Variation de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	-16'531'545.00	10'160'242.00
<b>État au 31.12</b>	<b>261'994'364.70</b>	<b>279'388'907.15</b>

### 5.3 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs

Le capital de prévoyance des assurés actifs correspond aux avoirs de vieillesse réglementaires des personnes assurées.

5.3.1 Évolution des avoirs de vieillesse placés de façon autonome	2019 CHF	2018 CHF
État au 01.01	2'223'987'694.02	1'720'581'149.51
Bonifications de vieillesse	208'342'377.98	198'476'626.00
Apports uniques et rachats	36'104'092.96	38'573'001.62
Apports de libre passage	336'525'004.30	741'197'726.99
Remboursements de versements anticipés pour EPL/divorce	3'992'532.43	4'028'078.40
Revalorisation du montant minimal de libre passage en cas de sortie	8.00	0.00
Autres apports <sup>1)</sup>	3'141'868.97	6'118'107.35
Prestations de libre passage en cas de sortie	-327'920'665.37	-404'969'784.45
Versements anticipés pour EPL/divorce	-13'201'099.25	-11'192'839.53
Dissolution pour cause de retraite, de décès ou d'invalidité, autres	-87'935'880.55	-90'215'558.50
Rémunération des avoirs de vieillesse	30'781'096.31	21'391'186.63
<b>État au 31.12</b>	<b>2'413'817'029.80</b>	<b>2'223'987'694.02</b>

<sup>1)</sup> Le poste «Autres apports» comprend des apports provenant de la répartition de fonds libres et d'autres apports provenant de mutations non spécifiés à d'autres postes.

5.3.2 Évolution des avoirs de vieillesse réassurés auprès d'AXA Vie SA	2019 CHF	2018 CHF
État au 01.01	11'755'589.15	13'208'620.80
Bonifications de vieillesse	455'211.00	487'102.70
Autres apports	0.00	4'734.90
Prestations de libre passage en cas de sortie	0.00	-68'514.10
Versements anticipés pour EPL/divorce	0.00	-83'235.10
Dissolution pour cause de retraite, de décès ou d'invalidité, autres	-1'420'030.15	-1'901'691.05
Rémunération des avoirs de vieillesse	101'821.70	108'571.00
<b>État au 31.12</b>	<b>10'892'591.70</b>	<b>11'755'589.15</b>

### 5.3.3 Rémunération des avoirs de vieillesse

#### Solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune par la Fondation

Le taux d'intérêt pour la rémunération des avoirs de vieillesse est déterminé par le Conseil de fondation, compte tenu du taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral.

	2019	2018
Rémunération des avoirs de vieillesse LPP	1,00%	1,00%
Rémunération supplémentaire	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>1,00%</b>	<b>1,00%</b>
Rémunération des avoirs de vieillesse subrogatoires	1,00%	1,00%
Rémunération supplémentaire <sup>1)</sup>	0,75%	0,00%
<b>Total</b>	<b>1,75%</b>	<b>1,00%</b>

<sup>1)</sup> Pour les ayants droit conformément au modèle de rémunération

#### Solutions de prévoyance avec réassurance complète du processus d'épargne

Les taux d'intérêt pour la rémunération des avoirs de vieillesse sont déterminés par le Conseil de fondation, compte tenu du taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral et des taux d'intérêt en vigueur selon le tarif d'assurance-vie collective d'AXA Vie SA.

	2019	2018
Rémunération des avoirs de vieillesse LPP	1,00%	1,00%
Rémunération des avoirs de vieillesse subrogatoires au moyen de l'excédent d'intérêts	1,10%	0,25%

### 5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP placés de façon autonome	1'154'195'189.76	1'061'113'831.13
Avoirs de vieillesse selon la LPP réassurés	9'340'091.30	10'100'288.70
<b>Total des avoirs de vieillesse LPP (calcul de conformité)</b>	<b>1'163'535'281.06</b>	<b>1'071'214'119.83</b>
Taux d'intérêt minimal LPP défini par le Conseil fédéral	1,00%	1,00%

## 5.5 Évolution de la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes afférent aux rentes de vieillesse et aux rentes de survivants qui leur sont liées, prises en charge de façon autonome par la Fondation (cf. point 5.5.1), est porté au poste du bilan «Capitaux de prévoyance et provisions techniques». Le capital de prévoyance afférent aux rentes réassurées auprès d'AXA Vie SA (cf. point 5.5.2) n'est plus inscrit au bilan en 2019.

### 5.5.1 Réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes placée de façon autonome (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)

	31.12.2019	Constitution Dissolution 2019	31.12.2018
	CHF		CHF
Rentes de vieillesse	260'103'721.15	68'697'516.92 -12'923'527.11	204'329'731.34
Rentes d'enfant de retraité	543'297.69	218'252.01 -207'897.32	532'943.00
Rentes de partenaire	2'733'044.25	5'981.89 -56'751.74	2'783'814.10
Rentes d'orphelin	112'889.03	3'621.97 -10'208.47	119'475.53
Rentes temporaires	49'628.66	52'577.79 -31'641.10	28'691.97
<b>État au 31.12</b>	<b>263'542'580.78</b>		<b>207'794'655.94</b>
Nombre de rentes (détails, voir le point 2.2.1)	619		476

### 5.5.2 Réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes réassurée conformément aux principes actuariels (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)

	31.12.2019	Constitution Dissolution 2019	31.12.2018
	CHF		CHF
Rentes de vieillesse	157'971'152.00	303'673.00 -14'861'694.00	172'529'173.00
Rentes d'enfant de retraité	140'787.00	0.00 -127'839.00	268'626.00
Rentes d'invalidité	51'186'310.00	5'836'874.00 -10'671'343.00	56'020'779.00
Rentes d'enfant d'invalidité	1'165'097.00	30'647.00 -398'936.00	1'533'386.00
Rentes de partenaire	39'074'956.00	4'477'365.00 -1'499'252.00	36'096'843.00
Rentes d'orphelin	1'563'471.00	575'215.00 -196'255.00	1'184'511.00
<b>État au 31.12</b>	<b>251'101'773.00</b>		<b>267'633'318.00</b>
Nombre de rentes (détails, voir le point 2.2.2)	1'741		1'815

### 5.5.3 Adaptation des rentes à l'évolution des prix

En 2019, les rentes ont été adaptées à l'évolution des prix selon l'art. 36, al. 1, LPP. Il n'y a pas eu d'autre adaptation des rentes (art. 36, al. 2, LPP).

### 5.6 Composition, évolution et explication des provisions techniques

#### Provisions techniques de la Fondation

	31.12.2019	Constitution Dissolution	31.12.2018
	CHF	2019	CHF
Provision pour pertes liées aux départs à la retraite	95'569'353.00	17'747'872.00 0.00	77'821'481.00
<b>État au 31.12</b>	<b>95'569'353.00</b>		<b>77'821'481.00</b>

La provision pour pertes liées aux départs à la retraite sert à combler la lacune de financement entre l'avoir de vieillesse disponible au moment du départ à la retraite et le capital de prévoyance nécessaire à la couverture des engagements de rentes.

#### Provisions techniques des caisses de prévoyance

	31.12.2019	Constitution Dissolution	31.12.2018
	CHF	2019	CHF
Provisions pour composantes de prestations supplémentaires spécifiques à chaque caisse de prévoyance	339'800.00	115'500.00 -242'353.00	466'653.00
<b>État au 31.12</b>	<b>339'800.00</b>		<b>466'653.00</b>

<b>Total des provisions au 31.12</b>	<b>95'909'153.00</b>		<b>78'288'134.00</b>
--------------------------------------	----------------------	--	----------------------

Le calcul des provisions est effectué conformément aux dispositions du règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves. Les provisions ont été calculées par l'expert en prévoyance professionnelle.

## 5.7 Parts d'excédent des assurances

En 2019, AXA Vie SA a attribué des parts d'excédent de 1'677'327.70 CHF au total issues du contrat d'assurance collective:

- part d'excédent de 1'546'506.00 CHF issue du processus de risque pour les caisses de prévoyance avec formule d'excédents individuelle (formule de bonus)
- part d'excédent de 4'180.05 CHF issue du processus d'épargne
- part d'excédent de 126'641.65 CHF issue du processus de risque lors de mutations rétroactives

Pour l'année 2019, AXA Vie SA n'a pas attribué d'autres parts d'excédent.

Les parts d'excédent ont été attribuées conformément au règlement relatif à la participation aux excédents. Chaque caisse de prévoyance a été informée séparément de l'attribution des excédents.

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	CHF	CHF
Total des parts d'excédent de l'assurance	1'677'327.70	11'654'257.65
Montant utilisé pour le financement de cotisations	1'675'914.70	11'316'521.45
Montant utilisé pour augmenter les avoirs de vieillesse des personnes assurées, y c. les mutations rétroactives	1'413.00	337'736.20

## 5.8 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la société Libera SA a été établie le 04.06.2018 pour le 31.12.2017. Il en ressort notamment que:

- Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont été calculés conformément aux bases techniques LPP 2015 avec tables de génération, au taux d'intérêt technique de 2,0%.
- La Fondation a couvert de manière largement congruente les risques de décès et d'invalidité au moyen d'un contrat-cadre pour les assurances collectives conclu avec AXA Vie SA. Par conséquent, elle n'assume aucun risque actuariel pour les cas de décès et d'invalidité.
- Le taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'élève à 106,3% au 31 décembre 2017.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves. La réserve de fluctuation de valeur n'a toutefois pas pu être constituée conformément à son objectif.
- L'évaluation globale des risques met en évidence un risque faible à moyen pour la stabilité financière à long terme de la Fondation.
- Les dispositions réglementaires actuarielles examinées relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.
- La Columna Fondation collective Group Invest offre au 31 décembre 2017 une sécurité suffisante et peut remplir ses obligations actuarielles. Elle satisfait ainsi aux prescriptions de l'art. 52e, al. 1, LPP.

## 5.9 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

### 5.9.1 Risques de réassurance

La Fondation a réassuré en grande partie les risques actuariels d'invalidité et de décès, ainsi que, partiellement, le processus d'épargne et le risque de vieillesse dans le cadre d'un contrat d'assurance collective auprès d'AXA Vie SA. Les bases techniques de la Fondation se fondent sur le tarif d'assurance-vie collective d'AXA Vie SA en vigueur et approuvé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

### 5.9.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Depuis le 01.01.2015, la Fondation fournit, dans le cadre des solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune, les rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui y sont liées à ses propres risques. Les calculs actuariels sont effectués conformément aux bases techniques LPP 2015 avec tables de génération, au taux d'intérêt technique de 2,00%.

### 5.10 Modification des bases et hypothèses techniques

Les tarifs d'AXA Vie SA approuvés par la FINMA et déterminants pour la Fondation ont été adaptés pour l'année 2019. Il en a résulté une nette diminution de la prime de risque pour les prestations de risque de décès et d'invalidité. Il faut noter que le montant de la prime de risque dépend non seulement du tarif de base, mais aussi d'autres facteurs tels que la branche économique à laquelle appartient l'employeur et, pour le risque d'invalidité, de l'expérience en matière de risque du cercle des personnes assurées.

### 5.11 Calcul du taux de couverture

#### 5.11.1 Taux de couverture de la Fondation selon l'art. 44 OPP 2

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
<b>Actifs nets à la valeur de marché</b>		
Actifs <sup>1)</sup>	3'137'468'462.87	2'971'539'142.31
./. Engagements	-89'114'440.68	-129'415'932.12
./. Compte de régularisation passif	-1'027'434.25	-1'083'839.40
./. Réserves de cotisations des employeurs	-35'806'515.10	-32'951'184.45
./. Fonds libres des caisses de prévoyance	-17'539'963.28	-17'389'972.12
<b>Total des actifs nets à la valeur de marché</b>	<b>2'993'980'109.56</b>	<b>2'790'698'214.22</b>
<b>Capital de prévoyance actuariel</b>		
Capital de prévoyance des assurés actifs <sup>1)</sup>	2'413'817'029.80	2'235'743'283.17
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes <sup>1)</sup>	263'542'580.78	475'427'973.94
Provisions techniques	95'909'153.00	78'288'134.00
<b>Total du capital de prévoyance actuariel</b>	<b>2'773'268'763.58</b>	<b>2'789'459'391.11</b>
<b>Taux de couverture de la Fondation selon l'art. 44 OPP 2</b>	<b>108,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>1)</sup> À partir de 2019, les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance ne sont plus inscrits au bilan et ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux de couverture.

Le taux de couverture de chaque caisse de prévoyance varie en fonction de ses fonds libres et peut dès lors différer du taux de couverture de la Fondation.

## 6 Explications relatives au placement de la fortune et au produit net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller en placement et gestionnaire de placement, règlement de placement

Le règlement de placement définit l'organisation de l'activité de placement ainsi que les principes et les directives de gestion de fortune.

#### Gestion de fortune de la Fondation

Le Conseil de fondation est responsable du placement de la fortune. Il recourt aux conseils de spécialistes en placements indépendants.

Conseil indépendant en placements	PPCmetrics SA, Zurich Dominique Ammann, partenaire Stephan Skaanes, partenaire
-----------------------------------	--

Le Conseil de fondation a confié une partie de la gestion de la fortune de la Fondation à Credit Suisse (Suisse) SA et à AXA Assurances SA et conclu avec ces deux sociétés des contrats de gestion de fortune correspondants.

#### Gestion de fortune par Credit Suisse (Suisse) SA

(autorisée conformément à l'art. 48f, al. 4, let. d, OPP 2)

Conseiller en placement	Stefan Meili, Credit Suisse (Suisse) SA
Gestionnaire de placement	Roger Düggelein, Credit Suisse SA

#### Gestion de fortune par AXA Assurances SA

(autorisée conformément à l'art. 48f, al. 4, let. g, OPP 2)

Gestionnaire de fortune	Jakob Baur, AXA Assurances SA
-------------------------	-------------------------------

Sous la dénomination «AXA Strategie», il existe un fonds ombrelle contractuel. Ce fonds est subdivisé en plusieurs compartiments. Le cercle des investisseurs de tous les compartiments (fonds à investisseur unique) est limité aux investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10, al. 3, let. a à d, LPCC.

Concernant la Columna Fondation collective Group Invest:

Compartiment:	Type:	Investisseur qualifié selon l'art. 10, al. 3, let. c, LPCC:
	Fonds à investisseur unique	Investisseur unique - Columna Fondation collective Group Invest
AXA Group Invest	unique	
Direction du fonds à investisseur unique	Credit Suisse Funds SA, Zurich	

Les dispositions de l'art. 48f, OPP 2, sont respectées.

#### Gestion des comptes / des dépôts

La gestion des comptes/des dépôts est effectuée par Credit Suisse (Suisse) SA.

**6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1 à 3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante**

Les règlements de placement ne prévoient pas l'extension des possibilités de placement.

**6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur**

Le montant visé de la réserve de fluctuation de valeur (objectif) est fixé selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»). Il est déterminé sur la base des caractéristiques de rendement et de risque de la stratégie de placement, laquelle doit garantir l'équilibre financier à l'horizon d'une année avec un niveau de sécurité de 98%. Dans le cadre de la stratégie de placement définie par le Conseil de fondation, le montant visé de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 12,1% du capital de prévoyance investi de manière autonome, des provisions techniques, des réserves de cotisations des employeurs et des fonds libres des caisses de prévoyance Group Invest.

<b>6.3.1 Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
	CHF	CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur, selon bilan	220'711'345.98	1'261'384.81
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	342'020'444.28	309'809'802.63
Réserve de fluctuation de valeur non constituée (déficit de réserve)	-121'309'098.30	-308'548'417.82
État de la réserve de fluctuation de valeur en % de l'objectif	64.5%	0.4%

#### 6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement		Total	Part	Total
		31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	Part en %	CHF
<b>Créances</b>				
Liquidités	PD	154'665'601	4,94	64'651'855
Créances	PD	3'996'383	0,13	9'898'382
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	PD	1'761'795	0,06	3'788'355
Créances auprès des employeurs affiliés	PD	24'556'783	0,78	19'384'423
Marché monétaire	PC	35'158'367	1,12	46'496'464
Obligations en CHF	PC	396'522'548	12,65	439'312'216
Obligations en monnaies étrangères (hedged en CHF)	PC	449'312'328	14,33	286'181'880
Obligations Marchés émergents	PC	98'662'951	3,15	93'796'061
<b>Actions</b>				
Actions suisses	PC	303'337'337	9,68	269'074'831
Actions étrangères	PC	541'527'852	17,27	406'277'156
<b>Immeubles</b>				
Placements immobiliers suisses (fondation de placement)	PC	478'423'679	15,26	300'885'753
Placements immobiliers suisses (fonds de placement)		164'917'183	5,26	296'945'797
Placements immobiliers étrangers (hedged en CHF)	PC	164'420'843	5,24	150'027'438
<b>Placements alternatifs</b>				
Insurance linked securities (hedged en CHF)	PC	25'431'772	0,81	37'391'017
Senior loans (hedged en CHF)	PC	93'493'624	2,98	94'243'989
Private equity (hedged en CHF)	PC	60'285'790	1,92	53'750'629
Infrastructure	PC	8'246'730	0,26	0
Hedge funds (hedged en CHF)	PC	130'491'769	4,16	116'682'409
<b>Total des placements</b>		<b>3'135'213'335</b>	<b>100,00</b>	<b>2'688'788'654</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>		2'255'128		3'361'581
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>				279'388'907
<b>Total des actifs</b>		<b>3'137'468'463</b>		<b>2'971'539'142</b>
PD	Placements directs			
PC	Placements collectifs (p. ex. fonds de placement, fondations de placement, etc.)			

#### Monnaies étrangères (sans couverture)

Au 31.12.2019, la quote-part en monnaies étrangères s'élève à 20,22% (année précédente: 20,11%).

Placements dans le cadre de mandats de gestion de fortune	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	en %	CHF
Par Credit Suisse (Suisse) SA	1'677'060'566	54,22	1'422'524'666
Par AXA Assurances SA	1'415'935'306	45,78	1'186'931'850
	<b>3'092'995'872</b>	<b>100,00</b>	<b>2'609'456'516</b>

### Confirmation du respect des limites

Les limites fixées par les art. 54, 54a, 54b, 55 et 57 OPP 2 ont été respectées.

Stratégie de placement	Stratégie de placement	Marges de fluctuation tactiques	
		en %	en %
Marché monétaire en CHF		0	0-15
Obligations en CHF		17	
Obligations en monnaies étrangères (hedged en CHF)		17	25-50
Obligations en monnaies étrangères, marchés émergents		3	0-5
<b>Total des valeurs nominales</b>		<b>37</b>	<b>25-70</b>
Actions suisses		10	8-13
Actions étrangères		16	10-22
<b>Total des actions</b>		<b>26</b>	<b>18-35</b>
Placements immobiliers suisses (Fondation de placement)		14	
Placements immobiliers suisses (fonds de placement)		4	12-30
Placements immobiliers étrangers (hedged en CHF)		7	0-10
<b>Total des placements immobiliers</b>		<b>25</b>	<b>12-30</b>
Insurance linked securities (hedged en CHF)			
Senior loans (hedged en CHF)			
Private equity (hedged en CHF)		12	2-15
Infrastructure suisse			
Hedge funds (hedged en CHF)			
<b>Total des placements alternatifs</b>		<b>12</b>	<b>2-15</b>
(Investissement dans deux sous-véhicules au moins, au maximum 7,5% par sous-véhicule)			
<b>Total des valeurs réelles</b>		<b>63</b>	<b>30-75</b>
<b>Total</b>		<b>100</b>	
<b>Total des monnaies étrangères</b>		<b>19</b>	<b>10-27</b>

### 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

La Fondation n'a aucun placement direct dans des produits financiers dérivés, mais elle a investi dans des véhicules de placements collectifs qui recourent à de tels produits.

Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 sont respectées.

### 6.6 Actes de nantissement

Aucun

### 6.7 Engagements de capital ouverts

Des investissements existent en fonds modulaires.

<b>Volume total en monnaie originale</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
	CHF	CHF
Commitment amount	28'860'000.00	13'860'000.00
Fonds déjà appelés	8'316'000.00	0.00
Fonds pouvant encore être appelés	20'544'000.00	13'860'000.00

### 6.8 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

La Fondation n'a effectué aucune opération directe de prêt et de mise en pension de titres. Elle a procédé à des investissements dans des organismes de placement collectif, dans le cadre desquels les opérations de prêt et de mise en pension de titres sont autorisées compte tenu de la législation applicable sur les placements collectifs de capitaux et de ses dispositions d'exécution.

### 6.9 Explication du résultat net des placements

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	CHF	CHF
Résultat des titres	308'526'392.57	-76'768'706.26
- Distributions de revenus et autres revenus	47'406'071.27	45'132'665.72
- Résultat des gains et pertes réalisés	12'072'688.97	-2'899'135.45
- Résultat de l'évaluation	249'047'632.33	-119'002'236.53
Intérêts sur liquidités (net)	-336'703.37	-359'750.65
Intérêts sur les avoirs/engagements auprès d'AXA Vie SA	13'253.14	79'186.60
Intérêts sur les créances auprès des employeurs	443'873.44	198'464.98
Rémunération des cotisations des employeurs versées d'avance	0.00	-22.55
Intérêts encaissés sur les prestations d'assurance reçues	0.00	2'670.10
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance	-699'366.04	-479'329.07
Intérêts liés à la reprise d'effectifs d'assurés	37'864.83	229'087.42
Frais d'administration des placements	-20'375'838.22	-16'902'743.32
Rémunération des réserves de cotisations des employeurs	-175'787.10	0.00
<b>Total</b>	<b>287'433'689.25</b>	<b>-94'001'142.75</b>

<b>Performance de la fortune globale <sup>1)</sup></b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	CHF	CHF
Somme des actifs pertinents au 01.01	2'688'604'328.96	2'205'638'229.14
Somme des actifs pertinents au 31.12	3'135'213'335.07	2'688'604'328.96
<b>Valeur moyenne</b>	<b>2'911'908'832.02</b>	<b>2'447'121'279.05</b>
Résultat net des placements	287'433'689.25	-94'001'142.75
<b>Performance de la fortune globale en %</b>	<b>9,9</b>	<b>-3,8</b>

<sup>1)</sup> Sans les actifs provenant de contrats d'assurance ainsi que les intérêts et les parts d'excédent qui leur sont liés.

## 6.10 Explication des frais de gestion de fortune

### 6.10.1 Frais de gestion de fortune

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	CHF	CHF
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs (TER)	17'781'326.26	14'689'523.46
Frais de gestion de Swisssanto SA	0.00	65'480.29
Frais de transaction et impôts	102'559.10	60'333.60
Honoraires de gestion de fortune de:		
Credit Suisse (Suisse) SA	2'299'763.24	2'076'816.51
AllianceBernstein (Luxembourg) S.à.r.l.	0.00	5'582.72
Honoraires pour le Global Custody de Credit Suisse (Suisse) SA	223'139.25	202'756.05
Honoraires pour conseil indépendant en placements	87'924.25	46'508.40
Remboursements provenant de la gestion de fortune	-118'873.88	-244'257.71
<b>Total</b>	<b>20'375'838.22</b>	<b>16'902'743.32</b>

Dans le cadre de la gestion de fortune par AXA Assurances SA, l'ensemble des coûts (TER) sont décomptés directement par le biais du fonds à investisseur unique, à la charge ou en faveur de la Fondation. Le TER comprend aussi les frais de gestion de fortune, de dépôt, d'administration, de benchmarking, d'analyse et de service.

	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
	CHF	CHF
Total des placements	3'135'213'335	2'688'788'653
Total des placements transparents	3'117'560'266	2'688'788'653
<b>Total des frais de gestion de fortune en % des placements transparents</b>	<b>0,65%</b>	<b>0,63%</b>
<b>Taux de transparence en matière de frais</b>	<b>99,44%</b>	<b>100,00%</b>

#### Placements collectifs non transparents

ISIN	Nom du produit Prestataire	Inventaire Nombre de parts	Valeur de marché en CHF
W00051336126	CS ILS IRI SBHSP2LC	710	202'008
W00051375769	CS ILS SBHSP20318C	179	56'309
XF0002897318	Fund Pre-Pay EUR (CSA Real Estate Germany)	16'000'000	17'394'752
<b>Total</b>			<b>17'653'069</b>

#### 6.10.2 Frais de gestion de fortune pour les actifs provenant de contrats d'assurance

La réassurance partielle du capital de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes consiste en un contrat d'assurance conclu avec AXA Vie SA et non pas en un placement collectif de la Fondation; voir directives de la CHS PP (D - 02/2013). Les frais de gestion de fortune d'AXA Vie SA ne doivent pas être inscrits comme frais de gestion de fortune de la Fondation. Leur montant ressort du compte d'exploitation Prévoyance professionnelle d'AXA Vie SA.

#### 6.10.3 Remboursements / rétrocessions

L'utilisation de rétrocessions, rémunérations, taxes, commissions, remboursements, rabais, indemnités de distribution, etc. éventuels perçus par les personnes et les institutions chargées de la gestion de fortune dans l'exercice de leur activité pour la Fondation est régie par les accords conclus dans le cadre des mandats de gestion de fortune.

#### 6.10.4 Droits des actionnaires

La Fondation ne possédant aucun placement direct en actions, elle ne dispose d'aucun droit de vote.

## 6.11 Explication des placements auprès des employeurs et des réserves de cotisations des employeurs

6.11.1 Créances auprès des employeurs affiliés	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Créances auprès des employeurs affiliés (cotisations encore dues)	24'790'583.23	19'567'822.89
./. Ducroire	-233'800.00	-183'400.00
<b>État au 31.12</b>	<b>24'556'783.23</b>	<b>19'384'422.89</b>

Au 31.03.2020, suite aux paiements des employeurs concernés, ces créances se sont réduites à 8'187'822.69 CHF (année précédente: 3'986'099.58 CHF).

La Fondation a prélevé un intérêt moratoire de 4% (année précédente: 4%).

La Fondation n'a effectué aucun placement auprès d'employeurs affiliés au sens de l'art. 57 OPP 2.

6.11.2 Réserves de cotisations des employeurs	2019	2018
	CHF	CHF
État au 01.01	32'951'184.45	24'291'089.10
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs (y c. éventuelles reprises de caisses de prévoyance)	10'123'308.80	15'514'680.00
Prélèvement pour le financement de cotisations	-5'085'446.15	-6'091'632.35
Transfert lors de départs de caisses de prévoyance	-2'271'673.30	-762'952.30
Utilisation dans le cadre de liquidations de contrats	-86'645.80	0.00
Rémunération <sup>1)</sup>	175'787.10	0.00
<b>État au 31.12</b>	<b>35'806'515.10</b>	<b>32'951'184.45</b>

<sup>1)</sup> En 2019, les réserves de cotisations des employeurs ont été rémunérées à hauteur de 1,00% (année précédente: 0,00%).

## **7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation**

### **7.1 Explications relatives aux comptes actifs**

#### **7.1.1 Créances**

Figurent principalement à ce poste les avoirs de la Fondation auprès de l'Administration fédérale des contributions (demande de restitution de l'impôt anticipé) ainsi que les prestations de libre passage intégrées, mais non encore reçues.

#### **7.1.2 Avoirs auprès d'AXA Vie SA**

Ce poste regroupe les avoirs de la Fondation disponibles sur les comptes gérés par AXA Vie SA.

#### **7.1.3 Compte de régularisation actif**

Ce poste comporte principalement des rentes versées d'avance ainsi que des cotisations acquises mais pas encore décomptées.

### **7.2 Explications relatives aux comptes passifs**

#### **7.2.1 Prestations de libre passage et rentes**

Il s'agit essentiellement de prestations de libre passage reçues mais non encore intégrées ainsi que de prestations de libre passage qui n'ont pas encore été transférées à d'autres institutions de prévoyance.

#### **7.2.2 Autres dettes**

Ce poste correspond essentiellement à des engagements envers le fonds de garantie LPP ainsi qu'à des engagements envers des tiers.

#### **7.2.3 Compte de régularisation passif**

Ce poste est constitué en majeure partie de remboursements de cotisations en faveur d'employeurs affiliés qui n'ont pas encore été crédités ainsi que d'émoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle qui n'ont pas encore été facturés.

### 7.3 Explications relatives aux postes du compte d'exploitation

#### 7.3.1 Ventilation des cotisations totales

	2019	2018
	CHF	CHF
Cotisations d'épargne	204'875'875.93	195'818'414.60
Cotisations de risque	30'006'608.80	29'071'119.68
Cotisations de frais	13'753'902.60	12'903'871.62
Cotisations au fonds de garantie LPP	1'308'967.05	1'059'220.55
<b>Total</b>	<b>249'945'354.38</b>	<b>238'852'626.45</b>
dont cotisations des salariés	105'654'275.36	101'152'817.95
dont cotisations des employeurs	142'048'993.57	136'777'982.50
dont cotisations financées par des fonds libres de caisses de prévoyance	2'242'085.45	921'826.00

#### 7.3.2 Contributions de tiers

Il s'agit de versements d'un fonds de bienfaisance en faveur des fonds libres de caisses de prévoyance.

#### 7.3.3 Apports liés à la reprise / transfert en cas de sortie collective

Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés	2019	2018
	CHF	CHF
Provisions techniques	0.00	325'074.00
Fonds libres	3'303'275.65	6'908'053.27
<b>Total</b>	<b>3'303'275.65</b>	<b>7'233'127.27</b>

Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	2019	2018
	CHF	CHF
Fonds libres	535'814.06	1'174'371.38
<b>Total</b>	<b>535'814.06</b>	<b>1'174'371.38</b>

#### 7.3.4 Rentes de vieillesse versées

	2019	2018
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de façon autonome par la Fondation	11'915'547.15	9'267'083.90
Rentes réassurées selon les principes actuariels	12'827'650.30	12'918'989.10
<b>Total</b>	<b>24'743'197.45</b>	<b>22'186'073.00</b>

#### 7.3.5 Rentes de survivants versées

	2019	2018
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de façon autonome par la Fondation	146'815.20	112'814.65
Rentes réassurées selon les principes actuariels	2'626'272.45	2'451'006.95
<b>Total</b>	<b>2'773'087.65</b>	<b>2'563'821.60</b>

### 7.3.6 Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce

<b>Versements anticipés pour la propriété du logement</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Nombre	96	112
Montant total en CHF	7'206'481.40	7'907'701.00

  

<b>Mises en gage pour la propriété du logement</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Nombre	54	35

  

<b>Versements à la suite de divorces</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Nombre	49	44
Montant total en CHF	5'994'617.85	3'368'373.63

### 7.3.7 Prestations d'assurance

Il s'agit des prestations de vieillesse, de survivants et d'invalidité (rentes et capitaux), des libérations du paiement de la prime ainsi que des valeurs de restitution en cas de dissolution de contrats reçues par AXA Vie SA.

### 7.3.8 Primes de coûts / frais d'administration

#### Primes de coûts

Les primes de coûts comprennent les montants que la Fondation a payés à AXA Vie SA pour couvrir les frais d'administration et se composent des éléments suivants:

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Frais d'administration généraux	8'349'692.51	9'311'746.51
Frais de marketing et de publicité	326'253.01	265'103.79
Indemnités au titre des frais de distribution et de conclusion	5'464'319.58	3'836'105.30
<i>dont rémunérations versées aux courtiers</i>	<i>1'636'080.45</i>	<i>1'466'799.50</i>
<i>dont indemnités au titre des frais de distribution, hors commissions de courtage</i>	<i>3'828'239.13</i>	<i>2'369'305.80</i>
<b>Total</b>	<b>14'140'265.10</b>	<b>13'412'955.60</b>

La prime de coûts est un élément des charges d'assurance comptabilisées durant l'exercice. Elle reflète les indemnités versées par la Fondation à AXA Vie SA en rémunération des prestations d'administration et de services conformément au contrat d'assurance et de gérance ainsi que celles versées au titre des charges de distribution telles que les commissions d'acquisition et d'intermédiaire.

Elle se base sur la structure de coûts d'AXA Vie SA servant au calcul du tarif de frais, vérifié chaque année par la FINMA, du modèle actuariel appliqué.

La structure de coûts prise en compte reflète les valeurs empiriques du processus de coûts d'AXA Vie SA et se compose comme illustré.

Pour une meilleure transparence, la présentation et le calcul de la structure des coûts de la prime de coûts ont été affinés pour 2019. Les valeurs de l'année précédente ont été adaptées en conséquence.

### Frais d'administration

Les frais d'administration figurant dans le compte d'exploitation comprennent les contributions aux coûts d'administration pour des dépenses et services particuliers qu'AXA Vie SA a facturés à la Fondation en sus de la prime de coûts ainsi que les coûts directs de la Fondation.

<b>Coûts pour dépenses spéciales (financés par les CP, les employeurs et les assurés)</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	CHF	CHF
Frais liés aux rachats	1'300.00	50.00
Frais liés au traitement de demandes EPL	56'700.00	65'050.00
Frais d'encaissement	187'896.44	229'184.70
Frais liés à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	334'455.60	238'322.73
Frais liés à la répartition volontaire des fonds libres	6'020.06	7'460.15
Frais d'annonce	74'700.00	32'400.00
Coûts pour des services spéciaux	9'313.80	11'533.80
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	797.00	799.20
<b>Total</b>	<b>671'182.90</b>	<b>584'800.58</b>

<b>Coûts directs de la Fondation (financés par la fortune de la Fondation)</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	CHF	CHF
Frais de formation et rémunération des membres du Conseil de fondation	87'971.55	64'744.30
Frais de conseil	21'631.55	0.00
Honoraires de l'organe de révision	70'328.10	81'188.70
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	41'689.55	26'815.50
Frais liés à la surveillance directe	31'766.00	28'045.00
Émoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle	12'495.00	8'745.85
Coûts pour d'autres dépenses	684.00	554.00
<b>Total</b>	<b>266'565.75</b>	<b>210'093.35</b>

<b>Total des frais d'administration</b>	<b>937'748.65</b>	<b>794'893.93</b>
---	-------------------	-------------------

#### 7.3.9 Intérêts sur liquidités (net)

Il s'agit des intérêts négatifs.

#### 7.3.10 Intérêts sur les avoirs et engagements auprès d'AXA Vie SA

Il s'agit des intérêts générés par les comptes gérés par AXA Vie SA ainsi que des intérêts sur les primes d'assurance dues.

#### 7.3.11 Produits divers

Il s'agit principalement de cotisations à des dépenses spéciales perçues selon le règlement des frais de gestion.

#### 7.3.12 Autres frais

Il s'agit principalement de pertes sur débiteurs, de l'augmentation du du croire ainsi que de la prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune.

### 7.3.13 Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)

Il n'est pas possible de déduire la situation financière des caisses de prévoyance de l'excédent des charges. Ainsi, la répartition de fonds libres des caisses de prévoyance en vue d'une redistribution aux personnes assurées suffit à créer un excédent des charges.

### 7.3.14 Excédent des charges de la Fondation

	2019	2018
	CHF	CHF
Constitution de provisions techniques de la Fondation	-17'747'872.00	-9'066'347.00
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs (solutions de prévoyance semi-autonomes)	-30'781'096.31	-21'391'186.63
Rentes de vieillesse versées de façon autonome	-11'915'547.15	-9'267'083.90
Rentes de survivants versées de façon autonome	-146'815.20	-112'814.65
Constitution de capitaux de prévoyance de bénéficiaires de rentes pris en charge de façon autonome (nette)	-60'097'026.19	-44'851'180.45
Dissolution d'avoirs de vieillesse lors de la conversion en rentes	53'412'054.50	40'918'981.45
Compensation de cotisations au fonds de garantie LPP	1'728.15	-2'300.10
Intérêts sur liquidités (nets)	-336'703.37	-359'750.65
Intérêts sur les avoirs et engagements auprès d'AXA Vie SA	13'253.14	79'186.60
Intérêts sur les créances auprès des employeurs	443'873.44	198'464.98
Rémunération des cotisations des employeurs versées d'avance	0.00	-22.55
Intérêts encaissés sur les prestations d'assurance reçues	0.00	2'670.10
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance	-699'366.04	-479'329.07
Intérêts liés à la reprise d'effectifs d'assurés	37'864.83	229'087.42
Rémunération des réserves de cotisations des employeurs	-175'787.10	0.00
Rémunération des fonds libres des caisses de prévoyance	-87'419.45	0.00
Résultat des titres	308'526'392.57	-76'768'706.26
Frais de gestion des placements de la fortune	-20'375'838.22	-16'902'743.32
Pertes sur débiteurs	-91'025.50	-53'109.10
Constitution du ducroire	-50'400.00	-77'800.00
Coûts directs de la Fondation (frais d'administration)	-266'565.75	-210'093.35
Prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune	-13'125.00	-20'475.00
Effets résultant des comptes de régularisation	-209'151.20	35'027.65
Autres revenus (nets)	8'533.02	168.97
<b>Excédent des produits/des charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>219'449'961.17</b>	<b>-138'099'354.86</b>
Constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	-219'449'961.17	138'099'354.86
<b>Excédent des charges de la Fondation</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## **8 Demandes de l'autorité de surveillance**

### **8.1 Demandes de l'autorité de surveillance**

Aucune

## **9 Autres informations relatives à la situation financière**

### **9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)**

La Fondation ne présente pas de découvert.

### **9.2 Liquidation partielle ou totale**

Les conditions d'une liquidation partielle de la Fondation et la réalisation d'une procédure de liquidation partielle sont définies dans le «Règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective». En 2019, aucune procédure de liquidation partielle n'a été engagée à l'échelon de la Fondation.

En fonction de l'évolution des affaires, des liquidations partielles ou totales sont opérées au niveau des caisses de prévoyance. Les procédures observées en la matière sont celles prévues par le «Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance».

### **9.3 Procédures juridiques en cours**

Aucune

## **10 Événements postérieurs à la date du bilan**

Aucun